

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT VINGT-CINQUIÈME (525^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 20 FÉVRIER 2024, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS ET EN VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13207

Plan stratégique de la recherche et de la création de l'Université du Québec à Chicoutimi 2024-2029

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** le Règlement relatif à la recherche et à la création;
- ATTENDU** la Politique d'organisation et de financement de la recherche;
- ATTENDU** les consultations effectuées auprès des responsables d'unités de recherche et de la communauté universitaire;
- ATTENDU** les travaux du Comité d'élaboration du plan stratégique de la recherche et de la création;
- ATTENDU** la résolution CERC-8865 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative au Plan stratégique de la recherche et de la création à l'Université du Québec à Chicoutimi 2024-2029;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats;

Sur proposition de Mohamed Bouazara, appuyée par Patrick Giroux, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** adopter le Plan stratégique de la recherche et de la création de l'Université du Québec à Chicoutimi 2024-2029, tel qu'apparaissant au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon 
Signé avec ConsignO Cloud (22/12/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nathalie Gagnon

Saguenay, le 21 février 2024